



**LABORATOIRE CENTRAL**  
39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS  
Tél : 01 55 76 24 15  
Mél : pp-labcent@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



PÔLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE  
Section essais de conformité et examen de matériels

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT  
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU  
PRÉVU À L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002  
Valable 5 ans à partir du 30 juillet 2012**

**PROCÈS-VERBAL N° 11/9842/1**

et annexes de 12 pages

**MATÉRIAU** présenté par :

**MARQUE COMMERCIALE** : ARTICLE N°13/07 MOLLETON  
11/06 - 14/06 - SATIN MOLLETON

**DESCRIPTION SOMMAIRE** : Tissu 100 % coton molleton ignifugé ou satin molleton ignifugé.  
Épaisseur voisine de 1 millimètre.  
Masses au mètre carré : 250 à 358 grammes.  
Coloris unis variés.  
Aspect deux faces molleton ou une face satin et une face molleton.

**RAPPORT D'ESSAI N° 11/9842/1 du 21/08/2012**

**NATURE DES ESSAIS** : ESSAIS AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE ET VIEILLISSEMENT EN CHAMBRE CLIMATIQUE

**CLASSEMENT M1**

**DURABILITÉ DU CLASSEMENT** : Non limitée (Tissu non lavable et non nettoyable à sec)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Le PV 11/9842/1 du 21 août 2012 annule et remplace le PV 11/9842 du 30 juillet 2012. Modification de la description sommaire.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Fait à Paris, le 20/08/2012

Pour le Directeur  
l'adjointe au chef du pôle mesures physiques et  
sciences de l'incendie

Laure MIMOUNI



Le responsable technique

Freddy MSIKA

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.